

Guide utilisateur des autoroutes françaises



Pour quels véhicules les péages sont-ils applicables ?

En France, tous les véhicules sont soumis au paiement du péage autoroutier.

Veillez noter qu'il existe en France deux types de télébadges différents et qu'ils sont utilisés pour différentes catégories de véhicules

- **Liber-t** : Véhicules légers (classes 1, 2 et 5) **mesurant moins de 3 mètres** et **pesant jusqu'à 3,5 tonnes** + motos, side-cars, tricycles et quadricycles.
- **TIS-PL** : Véhicules lourds (classes 3 et 4) dont la **hauteur est supérieure à 3 mètres** et le **poids supérieur à 3,5 tonnes**.



Comment utiliser votre télébadge en France ?

Votre télébadge est utilisable sur toutes les voies de péage en France et plus particulièrement dans les voies suivantes réservées aux clients Liber-t :

- Voies dédiées au télépéage et signalées par le symbole 
- Voies dédiées au télépéage, signalées par le symbole   qui permettent aux conducteurs de passer sans s'arrêter à une vitesse maximale de 30 km/h



Veillez noter: Si la voie est équipée d'une barre de limitation de hauteur, elle est réservée exclusivement aux véhicules de moins de 2 mètres de hauteur. Si la voie ne comporte pas de barre, elle peut être utilisée par n'importe quel véhicule. Lorsque le télébadge est détecté et accepté, dans la plupart des cas il émet un bip, le feu passe au vert et la barrière se lève.

Attention : Lorsque vous entrez dans une voie à péage, veuillez rouler au pas et garder une distance minimale de 4 mètres avec le véhicule qui vous précède.



En cas de dysfonctionnement

Si le feu reste rouge ou si la barrière reste fermée, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

1. Si vous entrez sur l'autoroute

Prenez le ticket qui vous est présenté automatiquement par la machine ou appuyez sur le bouton pour obtenir un ticket. Lorsque vous passez dans la voie de paiement, dirigez-vous vers une voie de tous paiements indiquée par une flèche verte .

Si la voie ne délivre pas de ticket, appelez l'opérateur sur l'interphone du terminal et suivez ses instructions.

2. Si vous êtes déjà sur l'autoroute

Si la voie ne délivre pas de ticket, appelez l'opérateur sur l'interphone du terminal et suivez ses instructions.



ATTENTION:

Si vous avez entamé l'une des procédures énumérées ici, veuillez envelopper le télébadge dans un matériau bloquant les signaux. Vous pouvez utiliser la housse de protection fournie ou, en cas d'urgence, du papier d'aluminium. Vous vous assurez ainsi que le télébadge n'enregistrera aucune transaction. Vous pouvez ensuite essayer de l'utiliser à nouveau à la station suivante. Cela permet d'éviter le double comptage des transactions de péage en cas de paiement manuel.



Recommandations

À quoi dois-je faire attention lorsque j'utilise le télébadge ?

- N'exposez pas le télébadge à la pluie ou à l'humidité.
- N'essayez jamais d'ouvrir le télébadge.
- Veillez à ne pas endommager l'étiquette du badge et le code-barres.

Puis-je avoir plusieurs dispositifs pour un même pays dans mon véhicule ?

Sur les autoroutes françaises, il ne doit y avoir qu'un seul télébadge dans le véhicule. Dans le cas contraire, vous risquez de vous voir appliquer un tarif forfaitaire défavorable.

Contactez Tolltickets

Pour toute autre question, veuillez visiter **tolltickets.com** et consulter notre section **FAQ**.

